



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 septembre 2010
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6380^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège,
à New York, le jeudi 9 septembre 2010, à 10 h 10**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 9 septembre 2010, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6380^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par le Directeur de la Division Europe et Amérique latine du Département des opérations de maintien de la paix, M. Farid Zarif.

Les membres du Conseil, M. Zarif et les représentants des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police ont eu un échange de vues. »

